



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Compte rendu CAPC N°5

Compte-rendu de la CAP Centrale n° 5 du 09 février 2017

Cette séance avait pour ordre du jour :

- 1 – demande d'intégration en douane
- 2 – information de la CAPC
- 3 – examen des refus de mutation
- 4 – formation du tableau général des mutations 2017
- 5 – formation du tableau des mutations 2017 des personnels aériens non navigant
- 6 – formation du tableau des mutations des spécialistes 2017
- 7 – reclassement d'agents pour lesquels un avis d'inaptitude SU a été émis
- 8 – demandes de détachement en douane
- 9 – renouvellement d'une mise à disposition

Ouverture de séance à 9H30 :

1 – Une demande d'intégration en douane était à l'étude

un dossier concernant la demande d'intégration d'un maître principal de la marine nationale à la BCMA de Mérignac : approbation.

2 – Information de la CAPC :

- concernant des mouvements réalisés au tableau général des mutations 2016 depuis la CAPC n°5 du 06/10/2016, soit 3 agents concernés.
- une modification de mouvement pour un agent finalement muté sur une résidence prioritaire dans ses choix.
- mouvements réalisés à la direction générale, soit 8 agents concernés.
- un mouvement non réalisé car l'agent concerné a été lauréat d'un examen professionnel 2016.
- mouvements internes dans les DOM-TOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon) soit 9 agents.
- enfin, 15 agents, présents sur liste complémentaire, ont été nommés contrôleurs au choix (sans changement de résidence et sans changement de branche).

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com



3 – Examen des refus de mutation

5 contrôleurs ont refusé leur mutation prononcée en octobre 2016 :

- 1 dossier à fait l'objet de mesures administratives ;
- 4 dossiers ont été acceptés sans application des mesures administratives.

4 – Formation du tableau général des mutations 2017

Il fallait au préalable étudier des demandes d'agents reconnus « travailleur handicapé » par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) **en application de l'article 60 du statut de la FPE** : 6 dossiers déposés (dont 3 renouvellements). Hormis un cas, dont le dossier n'avait pas les justificatifs nécessaires, les 5 autres dossiers ont reçu un avis favorable.

Le tableau général des mutations 2017 a ensuite été approuvé. Il devrait être disponible en ligne sur ALADIN la semaine prochaine.

A noter la mutation immédiate au S.A.R.C au titre du tableau 2017, des 2 premiers agents inscrits au tableau pour cette résidence.

5 – Formation du tableau des mutations 2017 des personnels aériens non navigants

Tableau approuvé et disponibilité en ligne prévue sur ALADIN la semaine prochaine.



6 – Formation du tableau des mutations des spécialistes 2017

Tableau approuvé et disponibilité en ligne prévue sur ALADIN la semaine prochaine.

7 – Reclassement d'agents pour lesquels un avis d'inaptitude a été émis.

→ 4 dossiers présentés ; les 4 dossiers ont reçu un avis favorable avec reclassement dans le service OP/CO-AG le plus proche.

8 – Demandes de détachement en douane

- 3 dossiers là encore étaient examinés ; les 3 dossiers ont été approuvés par la commission.

9 – Renouvellement d'une mise à disposition examinée.

La situation de l'agent a conduit à reconduire cette **MAD** : approbation unanime.

La CAPC des mutations de catégorie B est programmée pour le 3 mai 2017.

Les représentants UNSA Douanes :

**Yannick LE GOULIAS – Sébastien RUCART – Serge DETRIEUX – Annie BENEDETTI
Vincent THOMAZO – Hervé POLLET**

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédocus 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com

